

OBJET : SOUDAN : PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON À PARTIR DES
RESSOURCES DE LA FACILITÉ AFRICAINE DE L'EAU NE DÉPASSANT
PAS 3.300.000 EUROS POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
D'ALIMENTATION EN EAU POUR LA FIN DU CONFLIT ET LA PAIX AU
DARFOUR*

Langue : Français
Original : Anglais
Distribution : Limitée

RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

Projet d'alimentation en eau pour la fin du conflit et la paix au Darfour

Planification des investissements, Travaux de réhabilitation prioritaires et Renforcement des capacités pour répondre aux besoins d'alimentation en eau et d'assainissement dans 15 à 20 villes

RAPPORT D'ÉVALUATION

Le présent rapport ne peut être communiqué qu'aux membres du personnel dont les activités touchent au sujet traité dans ce document. Toute autre distribution doit être autorisée par le Directeur de la FAE

Novembre 2011

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau

African Development Bank | Banque africaine de développement

BP 323 – 1002 Tunis Belvédère - Tunisie
Tel : + 216 71 102 055 Fax: + 216 71 103 744
E-mail: africanwaterfacility@afdb.org
www.africanwaterfacility.org

Facilité africaine de l'eau
Administrée par la Banque africaine de développement
Angle de l'avenue du Ghana et des rues Pierre de Coubertin, Hedi Nouira
BP 323 – 1002 Tunis Belvédère (Tunisie)
Tél : + 216 71 102 055 – Fax : + 216 71 103 744
E-mail: africanwaterfacility@afdb.org Site web : www.afdb.org/awf

TABLE DES MATIERES

ANALYSE DU CADRE LOGIQUE	ii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	v
1. CONTEXTE	1
1.1 JUSTIFICATION ET ORIGINE DU PROJET	1
1.2 ÉTAT ET PRIORITÉS DU SECTEUR	2
1.3 LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU	3
1.4 OBJECTIFS ET PORTÉE DU PROJET	4
1.5 BÉNÉFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES	5
1.6 JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE LA FAE	5
LE PROJET	5
2.1 BUT ET IMPACTS	5
2.2 RENDEMENTS.....	6
2.3 RÉSULTATS	6
2.4 ACTIVITÉS.....	7
2.5 RISQUES ET HYPOTHÈSES	15
2.6 COÛTS ET FINANCEMENT	16
MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	17
3.1 BÉNÉFICIAIRE ET ORGANE D'EXÉCUTION	17
3.2 DISPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE.....	17
3.3 CALENDRIER D'EXÉCUTION	18
3.4 ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES	18
3.5 DÉCAISSEMENT ET CALENDRIER DES DÉPENSES	21
3.6 GESTION FINANCIÈRE.....	21
3.7 SUIVI ET RAPPORTS	22
ENTRÉE EN VIGUEUR, EFFICIENCE ET DURABILITÉ	23
4.1 ENTRÉE EN VIGUEUR ET EFFICIENCE	23
4.2 DURABILITÉ.....	23
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	24
ANNEXES	
CARTE ADMINISTRATIVE DU DARFOUR	1
CALENDRIER D'EXÉCUTION	2
ESTIMATION DES COÛTS (MONTANTS EN EUROS)	2
ORGANIGRAMME	1

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADRA	Adventist Development and Relief Agency
AON	Appel d'offres national
APM	Avis de passation de marché
AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
BIsD	Banque islamique de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
CEP	Cellule d'exécution de projet
DFID	Département du développement international, RU
DLC	Darfur Land Commission (<i>Commission foncière du Darfour</i>)
E&E	Entretien et exploitation
FAE	Facilité africaine de l'eau
FSF	Facilité en faveur des États fragiles
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GoS	Gouvernement du Soudan
GSE	Genre et équité sociale
GWWD	Ground Water and Wadis Directorate (<i>Direction des eaux souterraines et des oueds</i>)
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
l/h/j	Litres par habitant par jour
MAN	Modèle altimétrique numérique
OBC	Organisation à base communautaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PDIP	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSC	Comité de direction du projet
PWC	Société publique nationale d'eau
PWCT	Centre de formation de la Société publique d'eau
QCBS	Sélection basée sur la qualité et le coût
S&E	Suivi et évaluation
SIG	Système d'information géographique
SSS	Sélection à source unique
SWC	Société publique d'eau
TDR	Termes de référence
UNAMID	Mission NU/UA au Darfour
UNCT	Équipe pays des Nations Unies
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WASH	Eau, assainissement et hygiène

MONNAIES

Monnaie locale	:	Livre soudanaise (LSD)
1 Euro (€)	:	4,5 LSD (Taux de change local de juin 2011)

Analyse du cadre logique

HIÉRARCHIE des OBJECTIFS	RÉSULTATS ATTENDUS	BÉNÉFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	OBJECTIFS ET DÉLAI	RISQUES MESURES D'ATTÉNUATION
<p>OBJECTIF:</p> <p>Contribuer à la reprise durable de l'économie et à l'instauration d'une paix durable dans la région soudanaise du Darfour en assurant un accès équitable aux ressources en eau pour répondre à tous les besoins en eau dans 15 à 20 villes des trois Etats du Darfour.</p>	<p>IMPACT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une plus grande sécurité au Darfour dès lors qu'on s'attaque à l'une des principales sources de conflit • Récupération des moyens de subsistance liés à l'eau. • Les PDIP logés dans les camps retournent au bercail ou s'installent dans les villes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations urbaines et les institutions de l'eau dans les trois provinces de l'Etat du Darfour au Soudan. (environ 4 millions de personnes) 	<p>Indicateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction du nombre de conflits signalés au sujet des ressources en eau dans les villes et les zones avoisinantes. 2. Réduction du montant de l'aide alimentaire fournie à la population dans les villes 3. Pourcentage d'anciens résidents des villes retournant au bercail <p>Source: Ministère de l'assistance humanitaire, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies, ONG internationales Périodicité: Examen annuel</p>	<p>D'ici 2018:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction de 90% des conflits 2. Pas d'autres livraisons d'aide alimentaire nécessaires 3. 90% des anciens résidents revenant au bercail 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de sécurité empêchant les consultants et les entrepreneurs du projet de travailler. -Encourager l'utilisation des consultants et des entrepreneurs locaux avec une expérience de travail dans la région. Sélectionner les villes dans des zones plus sécurisées pour les travaux prioritaires. • Incapacité de la FAE à entreprendre des visites de sites dans les villes au cours des missions de supervision -Mobiliser les capacités de la MINUAD pour fournir la protection nécessaire
<p>BUT/OBJECTIFS:</p> <p>Améliorer services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour influencer l'établissement de la paix et la résolution du conflit. Plus précisément:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Planification des investissements et préparation des projets bancables pour 15 à 20 villes dans les trois États du Darfour <input type="checkbox"/> Démontrer les approches intégrées pour répondre à toutes sortes de besoins domestiques et de subsistance en matière d'eau et d'assainissement dans 6 villes modèles <input type="checkbox"/> Renforcer la capacité des 3 SWC et des communautés dans les villes modèles pour gérer durablement leurs investissements et leurs ressources en eau 	<p>RENDEMENTS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de 50 à 100 millions de dollars mobilisé pour mettre en œuvre les investissements prévus • Accès accru à l'eau et l'assainissement à des fins domestiques et de subsistance, amélioration de la santé à concurrence de 750.000 personnes dans les villes • De solides institutions de l'eau fonctionnant au niveau des États, des villes et des communautés et fournissant efficacement des services d'eau et d'assainissement pour les habitants des villes et les nomades. 	<ul style="list-style-type: none"> • Env. 750 000 habitants de 15 à 20 villes du Nord, Ouest et Sud-Darfour • Les peuples nomades 	<p>Indicateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage du total des investissements prévus mobilisés 2. Pourcentage de personnes dans les villes avec un accès à l'eau et l'assainissement 3. Pourcentage du personnel prévu en place à la SWC <p>Source: Ministère de l'Information, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies Périodicité: Examen annuel</p>	<p>D'ici à 2015</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 90% des investissements ciblés mobilisés 2. 90% de couverture (y compris augmentation attendue de l'accès à partir des travaux en cours) 3. 90% du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance de conflits dans la région réduisant l'intérêt des donateurs à financer des projets à grande échelle -Les projets bancables restent valables pendant une période prolongée, ne nécessitant que des mises à jour mineures s'ils sont exécutés ultérieurement
<p>ACTIVITÉS:</p> <p>Évaluation et préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de tous les intervenants sur les objectifs du projet • Recueillir des informations et procéder à l'évaluation préliminaire rapide des villes • Évaluer les besoins de renforcement des capacités pour les SWC, les communautés, etc. • Préparer le rapport initial, le valider avec tous les intervenants et le soumettre à l'approbation de la FAE <p>Planification des investissements pour les</p>	<p>RÉSULTATS:</p> <p>Évaluation et préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de toutes les parties prenantes aux objectifs du projet • Toutes les informations disponibles recueillies et analysées, et besoin d'informations supplémentaires. identifiés • Besoins de formation et de capacité identifiés • Rapport initial préparé, validé et approuvé <p>Planification des investissements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Villes choisies, options techniques évaluées et travaux identifiés 	<p>Hommes et femmes bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communautés dans les villes • CEP au niveau national et régional • Les entreprises privées • Les décideurs, les bailleurs de fonds • Experts sectoriels, concepteurs • Gouvernement, utilisateurs finaux 	<p>Indicateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du rapport initial 2. Nombre de projets bancables 3. Tables rondes des donateurs tenue 4. Nombre de nouveaux travaux ou de réhabilitation 5. Nombre de cadres et de techniciens de la SWC qui achèvent avec succès les cours de formation au PWCT 6. Pourcentage du programme de renforcement des capacités des communautés, des ménages ou des 	<p>D'ici à fin du projet sauf indication contraire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport initial approuvé dans les 3 mois 2. 15 à 20 projets bancables 3. Une table ronde des bailleurs de fonds tenue après l'achèvement de la planification des investissements, et une autre à la fin du projet si nécessaire. 4. Réhabilitation d'env. 12 forages, 12 bassins surélevés, 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de partenaires d'exécution compétents au niveau national, étatique et des localités. -Utilisation des bases de données des fournisseurs de services et de travaux de la MINUAD, de l'UNCT, de la PWC / CFC pour accélérer la sélection des consultants compétents, des ONG et des entrepreneurs.

<p>besoins à long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des villes pour la planification des investissements pour répondre aux besoins en eau et assainissement à long terme • Évaluations des sites, investigations hydrogéologiques, études de la demande, etc. • Étude de faisabilité des options techniques avec les évaluations préliminaires environnementales et socioéconomiques • Avant-projet sommaire et évaluation des coûts des travaux • Préparation des plans de mise en œuvre en tenant compte des leçons tirées et des meilleures pratiques découlant de la mise en œuvre des travaux prioritaires dans les villes modèles • Préparer un programme d'investissement et mobiliser les ressources <p>Conception et exécution des travaux prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des villes modèles (1 ou 2 dans chacun des trois États du Darfour) • Évaluations détaillées des sites, investigations hydrogéologiques, relevés topographiques, études de la demande, etc. Sélection des travaux prioritaires en tenant compte du budget disponible • Conception détaillée et exécution des travaux prioritaires (réhabilitation et nouvelles) • Technologies novatrices et approches pilotes pour répondre aux besoins domestiques / de subsistance en eau et assainissement et pour la gestion des ressources en eau <p>Renforcement des capacités des institutions et des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former le personnel de gestion et technique de SWC pour exercer les fonctions de planification, gestion, exploitation et maintenance des systèmes urbains d'approvisionnement en eau et d'assainissement • Renforcer les capacités des communautés, des ménages, des agriculteurs pour répondre à leurs besoins en eau et assainissement et gérer durablement leurs ressources en eau • S'assurer que les besoins d'égalité des sexes et d'équité sociale sont pris en compte 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans préliminaires et estimations des coûts <p>achevés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleures pratiques en matière de réalisation des travaux prioritaires dans les villes modèles incorporées dans la planification des investissements • Projets bancables préparés • Donateurs tenus pleinement informés des opportunités d'investissement dans les villes <p>Travaux prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Villes choisies, travaux prioritaires convenus et avant-projet détaillé achevé. • Infrastructure d'eau réhabilitée et nouvellement construite dans les villes choisies • Approches innovantes testées, documentées et utilisées pour informer la planification des investissements <p>Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de fourniture des services d'eau et d'assainissement des SWC • Amélioration des capacités communautaires pour la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau et des installations d'assainissement, et la gestion durable des ressources en eau disponibles • Rétablissement ou renforcement des moyens de subsistance à base d'eau pour les résidents des villes et les peuples nomades • Formation sur genre et équité sociale entreprise et intégrée dans les activités de planification et de gestion communautaire • Participation accrue du secteur privé à la fourniture des services d'eau et d'assainissement • Plans de préparation à la sécheresse en place et toutes les parties prenantes en sont informées. • Renforcement des plates-formes d'apprentissage et l'amélioration du réseautage et de la gestion des connaissances 		<p>petits exploitants exécuté</p> <p>7. Pourcentage du programme de formation en genre et équité sociale exécuté</p> <p>8. Nombre d'entreprises privées soutenues et formées</p> <p>9. Utilisation de l'eau par habitant</p> <p>10. Plans de préparation à la sécheresse</p> <p>11. Nombre d'ateliers sur les connaissances</p> <p>Source: CEP, missions de supervision de la FAE, RAP, PWC, SWC</p> <p>Périodicité: semestriel, fin du projet</p>	<p>24 pompes à main, 6 hafirs; 3 petits barrages. Construction de 30,00 km de nouvelles canalisations, de 700 latrines HH, 30 latrines publiques</p> <p>5. 30 cadres et 50 techniciens formés</p> <p>6. 90% du programme de renforcement des capacités communautaires exécuté</p> <p>7. 90% de l'appui du secteur privé prévu fourni</p> <p>8. 90% de la formation GSE</p> <p>9. L'utilisation d'eau par habitant comme prévu</p> <p>10. Plans de préparation à la sécheresse préparés et les collectivités sensibilisées</p> <p>11. Au moins 3 ateliers organisés</p>	
--	---	--	--	--	--

<p>et satisfaits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les fonctions de perception des recettes municipales et de gestion financière • Soutenir le secteur privé dans la fourniture des services d'eau et d'assainissement • Réduction de la demande d'eau en raison de la conservation, la réutilisation, des tarifs appropriés, la sensibilisation du public. • Préparer les plans de préparation à la sécheresse et sensibiliser les résidents des villes sur les actions nécessaires pour s'adapter à ces impacts négatifs du changement climatique • Entreprendre des activités de gestion des connaissances et de renforcer les structures d'apprentissage et de constitution de réseaux. <p>Apports: FAE: 3,3 m € GOS 0,1 m €</p>					
---	--	--	--	--	--

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'infrastructure hydraulique du Darfour a gravement subi le contrecoup cumulatif et destructeur d'un certain nombre de phénomènes survenus ces dernières années : un conflit prolongé, la croissance considérable de la population, l'urbanisation et le changement climatique. Les disputes au sujet des ressources naturelles comme l'eau, en particulier entre pasteurs, populations nomades et sédentaires, sont devenues l'un des faits notables du vaste conflit qui secoue la région. Les facteurs environnementaux liés au changement climatique, la réduction des précipitations et, par conséquent, la diminution des rendements des sources d'eau souterraine, ont réduit l'offre et la couverture d'eau dans toute la région, rendant le problème encore plus épineux. Un écosystème fragile, qui a de tout temps assuré l'équilibre des besoins de divers modes de subsistance, est aujourd'hui gravement menacé – avec des conséquences potentiellement irréversibles.

La distribution inéquitable de l'eau dans les provinces du Darfour s'explique principalement par la faiblesse des institutions et le manque de ressources pour construire, gérer, exploiter et entretenir les infrastructures hydrauliques. Les villes, en particulier, souffrent du manque de services d'eau et d'assainissement. La satisfaction de ces besoins nécessite une planification des investissements plus rigoureuse pour mobiliser les importants moyens de financement indispensables pour réhabiliter et construire de nouvelles infrastructures et renforcer considérablement les capacités afin d'assurer une utilisation durable des ressources en eau.

L'objectif du projet est de répondre aux besoins immédiats et à long terme en eau et en assainissement de 15 à 20 villes et zones environnantes proches, en prêtant une attention particulière aux chefs-lieux de district (Mahalias), soit une population d'environ 750 000 d'âmes. La recherche de l'eau se fera de manière holistique et intégrée, en examinant l'ensemble de ses usages et impacts dans les villes (domestique, élevage, agriculture à petite échelle, institutions, entreprises). Le projet sera conçu de façon à répondre aux besoins en eau et en assainissement de tous les utilisateurs ou bénéficiaires, notamment les habitants des villes, les pasteurs et les populations nomades.

Le projet a été conçu pour produire un impact optimal eu égard à ses ressources relativement limitées et à l'ensemble des besoins. L'objectif qui lui est assigné est de:

- Servir d'élément catalyseur pour mobiliser une enveloppe de 50 à 100 millions de dollars nécessaire pour répondre aux besoins à long terme de 15 à 20 villes, grâce à la planification des investissements et la préparation des projets d'investissement bancables pour le financement.
- Répondre aux besoins prioritaires en eau et en assainissement à des fins domestiques et de subsistance dans 3 à 6 villes modèles soigneusement choisies, par l'expérimentation d'approches novatrices pour la mise en œuvre des travaux prioritaires, la démonstration des moyens de faire face à tous les types de besoins en eau de manière intégrée.
- Renforcer, via un programme intégré de renforcement des capacités, la capacité des sociétés publiques d'eau et des collectivités à gérer durablement leurs ressources en eau, fournir efficacement des services d'eau et d'assainissement, et mettre en œuvre les travaux en aval.

Par ailleurs, le projet aura une incidence notable sur les efforts déployés actuellement pour mettre fin au conflit et assurer la reprise rapide des activités économiques, répondant ainsi à l'objectif général qui est de faire de l'eau un instrument de consolidation de la paix, par la réduction des conflits sur les ressources en eau limitées, en rendant l'eau disponible pour tous les segments de la population ; la promotion du retour au bercail ou de la réinstallation dans les villes des personnes déplacées à l'intérieur du pays ; le soutien à la reprise des activités de subsistance basées sur l'eau.

Les activités du projet seront entreprises dans le cadre de trois composantes : i) planification des investissements pour répondre aux besoins à long terme ; ii) exécution des travaux prioritaires décrits dans les projets bancables pour les villes modèles, dans la mesure du possible dans la limite du budget disponible ; et iii) renforcement des capacités des institutions et des collectivités pour assurer la durabilité. Après une phase de lancement qui s'inscrira dans une approche participative permettant au bénéficiaire de procéder à l'évaluation de tous les aspects de son élaboration et d'apporter sa touche personnelle, le projet sera mis en œuvre sur une période de 38 mois après l'approbation.

Situé dans une zone de conflit, le projet n'est pas sans risques, notamment, en ce qui concerne la sécurité et les problèmes d'accès. Si ces risques peuvent être atténués par l'utilisation préférentielle des consultants locaux, des ONG et des entreprises qui ont la possibilité de se déplacer librement à travers le Darfour, il est également possible de demander la protection de la MINUAD, le cas échéant.

Le coût total du projet est estimé à 3 418 172 euros. La FAE fournira une aide financière d'un montant de 3 300 000 euros couvrant 96.5% des coûts du projet, tandis que la contribution en nature du gouvernement du Soudan est estimée à 118 171 euros représentant 3.5% du coût du projet.

Le gouvernement du Soudan est le bénéficiaire du don et la Société publique d'eau l'organe d'exécution. Le projet sera exécuté par une cellule d'exécution de projet (CEP) logée à la PWC. Au niveau de l'Etat, une CEP de plus petite taille, établie dans chacune des sociétés d'eau, assurera la supervision et la mise en œuvre du projet dans chacun des trois Etats. Un comité de direction sera constitué comprenant les principaux services gouvernementaux concernés et la MINUAD.

Il est recommandé qu'un don ne dépassant pas 3 300 000 euros, provenant des ressources de la FAE, soit octroyé au gouvernement du Soudan pour la mise en œuvre du projet décrit dans ce rapport d'évaluation.

1. CONTEXTE

1.1 Justification et origine du projet

1.1.1 L'infrastructure hydraulique du Darfour a gravement subi le contrecoup cumulatif et destructeur d'un certain nombre de phénomènes survenus ces dernières années : un conflit prolongé, la croissance considérable de la population, l'urbanisation et le changement climatique. Les disputes au sujet des ressources naturelles, en particulier entre pasteurs, populations nomades et sédentaires, sont devenues l'un des faits notables du vaste conflit qui secoue la région. Un écosystème fragile, qui a de tout temps assuré l'équilibre des besoins de divers modes de subsistance, est aujourd'hui gravement menacé – avec des conséquences potentiellement irréversibles. Ces événements ont provoqué l'exode des populations rurales, le dépeuplement des villages et le surpeuplement rapide des zones urbaines par suite de la création de nombreux camps d'accueil des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP), implantés à la périphérie des grands centres urbains et ruraux comme El Fasher, El Geneina, Nyala, Kaas, Kutum, Kabkabiya et Mornei. Les changements démographiques ont exercé une pression supplémentaire sur les ressources en eau limitées et dégradé les moyens de subsistance sur les lieux d'implantation des nouveaux camps et dans les zones périurbaines.

1.1.2 Le Darfour a pratiquement toujours été le théâtre de conflits au sujet des ressources en eau limitées. Le PNUE, dans son évaluation environnementale établie après le conflit, dresse une liste de 27 conflits survenus au Darfour depuis 1975, dans lesquels l'environnement, les moyens de subsistance et l'eau figurent parmi les causes. Dans bien des cas, la concurrence dont l'eau est l'enjeu alimente les conflits entre populations nomades et agriculteurs-pasteurs sédentaires, qui se disputent les mêmes ressources autour des rivières saisonnières dans les Etats de l'Ouest, du Sud et du Nord du Darfour. Les sécheresses très rudes et la désertification ont désorganisé les routes migratoires et accentué les tensions sur les ressources en eau toujours plus rares. Dans le passé, les conflits entre agriculteurs-pasteurs sédentaires et populations nomades au sujet du foncier et de l'eau étaient arbitrés au moyen d'un mécanisme d'administration indigène. Toutefois, une loi de 1970 a institué un régime d'enregistrement foncier qui restreint la mobilité des groupes, sans égard à la variabilité climatique telle que l'évolution des taux de précipitations. L'abolition de ce système traditionnel de médiation, et la pénurie d'eau croissante par suite du changement des conditions climatiques dans le Darfour, sont venus s'ajouter aux autres facteurs du conflit qui ravage les trois États de la région depuis février 2003

1.1.3 Les facteurs environnementaux liés au changement climatique, la diminution des précipitations et la baisse conséquente des rendements des sources d'eau souterraine ont réduit la disponibilité d'eau dans toute la région. La variabilité climatique accrue a également joué un rôle dans la rareté de l'eau potable. Les données et les travaux de recherche de la MINUAD et de l'UNICEF montrent que les précipitations annuelles au Darfour ont diminué ces dernières années, tandis que les données de surveillance des eaux souterraines indiquent que les niveaux de la nappe phréatique et les rendements des forages ont également baissé de façon significative. En 2009, par exemple, les faibles précipitations et la baisse continue du niveau des eaux souterraines ont provoqué des pénuries d'eau à El Fasher, Nyala et les camps de déplacés périurbains.

1.1.4 Une des causes de la distribution inéquitable de l'eau au Darfour est la faiblesse des institutions et le manque de ressources pour assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures hydrauliques. À cela s'ajoute la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les organismes de gestion de l'eau, due à l'absence de mécanismes incitatifs de recrutement et de rétention du personnel qualifié en vue de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures hydrauliques urbaines et rurales, ce qui a contribué à la détérioration et au dysfonctionnement des systèmes existants.

1.1.5 La proposition de projet est le fruit de la discussion qu'une mission de haut niveau de la MINUAD a tenue à la BAD en Juin 2010 au sujet de la demande de soutien financier qui lui a été

adressée dans le cadre de l'effort international visant à résoudre la crise de l'eau au Darfour (Soudan). À cette occasion, la délégation de la MINUAD a tenu des réunions de consultation technique avec la FAE et d'autres départements concernant la pénurie aiguë d'eau au Darfour, source et facteur d'instabilité, et les conflits dans la région. La délégation a également eu des entretiens avec ORVP et rendu une visite de courtoisie au président de la Banque.

1.1.6 Après cette mission, deux propositions ont été soumises à la FAE et à la Facilité en faveur des États fragiles (FSF) en février 2011. La demande adressée à la FAE concernait la réhabilitation d'urgence des infrastructures hydrauliques ainsi que des activités de préparation du projet, tandis que la demande envoyée à la FSF avait trait à l'assistance technique pour le Programme de renforcement des capacités destiné à renforcer la capacité des trois sociétés publiques d'eau au Darfour à mettre en œuvre l'énorme enveloppe d'investissements prévus dans le secteur de l'eau. Ayant franchi avec succès l'étape de l'examen par toutes les instances du Gouvernement du Soudan, ainsi que l'avis favorable de quelques donateurs clés et ONG, les deux propositions ont été présentées à une réunion d'évaluation de la FAE, où il a été décidé de les combiner en un seul projet destiné à être financé par la Facilité. La Banque a ensuite envoyé une mission d'évaluation au Darfour (Soudan) en avril 2011, dont les conclusions ont été approuvées par le gouvernement dans l'aide-mémoire de la mission. En outre, la Banque a participé à la Conférence internationale sur l'eau au Darfour le 28 Juin 2011 ; à cette occasion, elle a donné aux donateurs et au gouvernement des informations sur le projet, ainsi que sur les projets d'investissement bancables qui découleront de ce projet et nécessiteront un financement.

1.2 État et priorités du secteur

1.2.1 Le Soudan a mis la dernière main à son document de «*Politique en matière d'eau et d'assainissement du milieu*» en septembre 2010, qui définit sa vision à long terme du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la région du Darfour en tant qu'entité, et les modalités de mise en œuvre. La révision de la législation relative à l'eau et l'établissement d'un système efficace de tarification de l'eau et de perception sont considérés comme des priorités absolues de toute réforme du secteur de l'eau.

1.2.2 Les plans stratégiques relatifs à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) des 15 États du Soudan – dont les trois plans pour chacun des États du Darfour –, couvrant une période de cinq ans, de 2011 à 2016, ont été achevés en mai 2011. Les plans concernent essentiellement l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural, donnent un aperçu ou une estimation des besoins dans les villes, mais prêtent l'attention voulue au renforcement des institutions chargées de l'approvisionnement en eau.

1.2.3 Il existe aussi, depuis 2008, une stratégie GIRE, qui définit les grands principes de la gestion des ressources en eau au Soudan, qui fait actuellement l'objet de propositions et d'explications pour faciliter la gestion des ressources en eau, au niveau des bassins versants, dans la région du Darfour.

1.2.4 Plusieurs organisations, dont la MINUAD, l'UNICEF, le PNUE, la Banque mondiale, la BAD, sont d'avis, sur la foi de diverses études, que l'approvisionnement en eau potable est l'une des clefs pour résoudre le conflit au Darfour, d'une manière générale. Cette approche est considérée également comme un axe prioritaire des interventions visant à assurer la reprise rapide de la vie économique et une paix durable au Darfour.

1.2.5 Une conférence internationale de haut niveau sur l'eau au Darfour, qui a vu la participation des donateurs multilatéraux comme la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, les Fonds arabes et de nombreux donateurs bilatéraux ainsi que la plupart des agences de l'ONU, s'est tenue à Khartoum en Juin 2011 autour des problèmes relatifs à l'eau en vue de mobiliser des fonds pour le financement du secteur. Un document d'appel général pour des annonces de contributions au projet d'infrastructure hydraulique au Darfour a été présenté à tous les participants. L'intervention de la FAE figure parmi les engagements.

1.2.6 À l'heure actuelle, les donateurs interviennent peu au Darfour, et c'est le gouvernement soudanais qui finance la plupart des travaux en cours. Les organismes de l'ONU tels que l'UNICEF, le HCR, le PNUE, le PNUD, la MINUAD, sont sur tous les fronts en vue de la satisfaction des besoins, en particulier dans les camps de réfugiés, mais leur effort est loin d'être à la hauteur des investissements nécessaires dans le secteur. Des donateurs bilatéraux, tels que la JICA et le DFID, ainsi que le Fonds arabe pour le développement économique et social, sont également présents sur le terrain, bien que la plupart de leurs projets soient d'envergure limitée. Il y a aussi un certain nombre d'ONG locales et internationales qui sont aux côtés des populations dans les zones les plus durement touchées, tentant de répondre aux besoins urgents en eau, mais encore une fois à une petite échelle. La plupart des grands donateurs multilatéraux comme la BAD et la Banque mondiale, dont l'action est contrariée par les sanctions imposées au Soudan et la situation sécuritaire incertaine, ont un portefeuille très peu consistant.

1.2.7 Sous l'effet des plans stratégiques nouvellement approuvés, la planification des investissements est désormais bien assurée dans les zones rurales, ce qui devrait favoriser l'arrivée des investissements nécessaires dans l'approvisionnement en eau en milieu rural. Pour l'heure, le gouvernement du Soudan finance une grande partie des travaux de réhabilitation en cours dans les grands centres urbains, dont les besoins à court et à moyen terme seront ainsi satisfaits. Ce sont les petites villes qui sont laissées pour compte, elles qui sont pourtant en grand besoin de réhabilitation rapide et d'investissements massifs pour répondre aux besoins à long terme. Le projet de la FAE vient donc combler cette lacune par le financement de travaux prioritaires et la préparation de projets d'investissement bancables.

1.3 La problématique de l'eau

1.3.1 Selon les estimations, la région du Darfour abrite, depuis 2010, une population d'environ 7,5 millions d'habitants, dont les 25 % vivent dans l'État du Darfour Nord, 27 % dans l'État du Darfour Ouest et 48 % l'État du Darfour Sud. Environ 1 million de personnes, soit 13 % de la population, vivraient dans la trentaine ou plus de villes, d'environ 10.000 à plus de 100.000 habitants.

1.3.2 La croissance démographique et la migration de la population vers les centres urbains du Darfour sont une menace sur les systèmes d'approvisionnement en eau. L'afflux des personnes déplacées en provenance des zones rurales a considérablement augmenté la demande en eau, alors qu'en général, l'infrastructure hydraulique des villes est en état de délabrement et en besoin urgent de réhabilitation pour augmenter l'alimentation en eau à des fins domestiques et de subsistance. Une grande partie de l'infrastructure hydraulique a été soit vandalisée soit dégradée en raison du manque d'entretien convenable et des années de négligence. Dans certaines régions, la production d'eau de forage a diminué ou tari par suite de la réduction des précipitations ces dernières années et de la baisse des nappes phréatiques.

1.3.3 La plupart des villes n'ont pas de réseaux de distribution, et là où ils existent, les fuites d'eau dues à la vétusté des tuyaux et des raccords diminuent les quantités d'eau fournie aux populations. Le manque d'appareils de mesure / compteurs d'eau pour faciliter la lutte contre le taux élevé de pertes d'eau et améliorer la perception des recettes, expliquerait la capacité réduite des institutions responsables de l'alimentation en eau à entreprendre l'exploitation efficace des systèmes de distribution et l'extension des réseaux pour augmenter la couverture.

1.3.4 L'étendue de la satisfaction des besoins dans les villes n'est pas bien connue, et passe pour être très variable d'une ville à l'autre. Alors que l'alimentation en eau potable déclarée pour certaines villes est inférieure à 10 l/h/j et 20 l/h/j pour d'autres, le document de politique relative à l'eau indique des consommations de 25 l/h/j pour les zones rurales et 80 l/h/j pour les zones urbaines. Les installations d'assainissement sont pratiquement inexistantes, et l'eau destinée à l'agriculture et à usages multiples ne suffit pas également à satisfaire la demande.

1.3.5 Les moyens de subsistance de nombreuses personnes dans les villes sont principalement basés sur des modes de vie agropastoraux et nomades qui dépendent de l'eau des hafirs, des barrages en terre, des bassins surélevés et de la pluie. Cependant, la plupart des ouvrages de retenue des eaux de ruissellement sont ensablés, réduisant ainsi leur capacité de stockage ; ces structures sont donc peu fiables comme source d'approvisionnement en eau durant toute l'année.

1.3.6 Les villes dépendent des nappes souterraines comme source principale d'approvisionnement en eau, alors qu'on n'a pas une bonne connaissance des ressources en eaux souterraines. Des données en quantité appréciable sont disponibles pour nombre de villes, mais elles sont dispersées entre de nombreuses institutions, et n'ont jamais fait l'objet d'une compilation et d'une analyse de manière exhaustive. Divers efforts sont soit en cours soit prévus pour améliorer les connaissances hydrogéologiques à l'échelle régionale, notamment le rendement durable des aquifères, mais elles ne sont pas généralement présentées dans les formats détaillés nécessaires pour entreprendre la conception technique des projets dans les villes. Bien que des programmes de surveillance des eaux souterraines soient en cours, en particulier au voisinage des camps de PDIP à la périphérie de nombreuses villes, des études hydrogéologiques plus complètes s'imposent.

1.3.7 Quatre institutions assurent la gestion du système d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le Darfour. La Société publique d'eau (PWC) à Khartoum est responsable, pour l'ensemble du pays, de la politique et des travaux d'adduction d'eau ainsi que des trois sociétés d'eau (SWC) des États du Darfour Sud, du Darfour Nord et du Darfour Ouest. Les institutions de gestion de l'eau au niveau de l'État souffrent d'un manque sérieux de personnel qualifié, d'équipement, de systèmes de gestion et d'exploitation. Les villes, également, sont confrontées à de grands défis et à des insuffisances en termes de capacités institutionnelles, surtout que le conflit actuel a chassé nombre d'artisans qualifiés et de responsables de la gestion des infrastructures hydrauliques des zones rurales partis trouver un refuge sûr dans les camps de PDIP, laissant à l'abandon des systèmes dépourvus de la main-d'œuvre nécessaire pour les faire fonctionner.

1.4 Objectifs et portée du projet

1.4.1 L'objectif du projet est de répondre aux besoins immédiats et à long terme en eau et en assainissement de 15 à 20 villes et zones environnantes proches, en prêtant une attention particulière aux chefs-lieux de district (Mahalias), soit une population d'environ 750 000 âmes (les capitales d'État ne font pas partie du projet). La recherche de l'eau se fera de manière holistique et intégrée, en examinant l'ensemble de ses usages et impacts dans les villes. Le projet sera conçu de façon à répondre aux besoins en eau et en assainissement de tous les utilisateurs ou bénéficiaires, notamment les habitants des villes, les pasteurs et les populations nomades. Plus spécifiquement, les objectifs du projet sont les suivants:

- Entreprendre la planification des investissements et la préparation des projets d'investissement bancables pour 15 à 20 villes dans les trois États du Darfour.
- Démontrer des approches intégrées pour répondre à tous les types de besoins en eau et en assainissement à des fins domestiques et de subsistance dans quelque 6 villes modèles.
- Renforcer la capacité de la SWC et des collectivités dans les villes modèles. à gérer durablement leurs investissements et leurs ressources en eau.

1.4.2 Le projet aura une incidence notable sur les efforts déployés actuellement pour mettre fin au conflit et assurer la reprise rapide des activités économiques, répondant ainsi à l'objectif général qui est de faire de l'eau un instrument de consolidation de la paix, par:

La réduction des conflits sur les ressources en eau limitées, en rendant l'eau disponible pour tous les segments de la population ;

- La promotion du retour au bercail ou de la réinstallation dans les villes des personnes déplacées à l'intérieur du pays ;
- Le soutien à la reprise des activités de subsistance basées sur l'eau.

1.5 Bénéficiaires et parties prenantes

1.5.1 Les populations des villes touchées par les conflits liés à l'eau au Darfour, qui englobent les personnes déplacées vivant dans les camps, et les nomades qui ont accès aux ressources en eau de façon saisonnière, sont les principaux bénéficiaires et les cibles de ce projet. Tandis que les trois SWC dans l'État du Darfour bénéficieront directement de la composante « renforcement des capacités », d'autres départements ministériels intervenant dans le secteur de l'eau tireront un avantage indirect du projet, notamment la Direction des eaux souterraines et des oueds (GWWD) ; l'Office de l'eau ; le gouvernement local dans chacun des Mahalias ou districts ; et les ministères de l'Irrigation et des ressources en eau, de l'Environnement, des Forêts et du Développement urbain. Les partenaires d'exécution locaux impliqués dans les ressources en eau, y compris les OBC et les ONG locales, tireront également un avantage du projet. La communauté des donateurs internationaux tirera profit de l'amélioration de la capacité d'absorption et d'exécution des sociétés d'eau de l'Etat du Darfour, avec à la clef des retombées positives en termes d'exécution en temps opportun et durable des investissements en aval proposés dans le cadre des plans d'investissement du projet.

1.5.2 Les zones d'intervention prioritaires de ce projet ont été choisies en collaboration et en consultation avec les principales parties prenantes, à savoir les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les Mahalias locaux. Les principales parties prenantes internationales ont également été consultées, notamment l'équipe pays des Nations Unies, la MINUAD et les amis de la MINUAD et divers donateurs.

1.6 Justification de l'intervention de la FAE

1.6.1 Le projet est bien aligné avec le nouveau cadre stratégique de la FAE. Il s'inscrit dans le droit fil de la principale priorité stratégique consistant à **Préparer des projets d'investissement bancables** par l'accent mis sur la préparation de projets bancables pour les villes de la région du Darfour ; et la priorité donnée aux **petits investissements stratégiques** dans l'infrastructure d'eau et d'assainissement dans les États fragiles via les travaux prioritaires qui seront mis en œuvre. Il a rapport également avec la priorité stratégique visant à **améliorer la gouvernance de l'eau**, par l'accent mis sur le renforcement des capacités ; et touche à la priorité consistant à **promouvoir les connaissances en matière d'eau** grâce aux activités d'apprentissage qui seront utilisées pour informer l'actualisation de la planification des investissements à la fin du projet, et la mise en œuvre des travaux prévus en aval.

2. LE PROJET

2.1 But et impacts

2.1.1 Le but de ce projet est de contribuer à la reprise durable de la vie économique et à l'instauration d'une paix durable dans la région soudanaise du Darfour en assurant l'accès équitable aux ressources en eau pour répondre à tous les besoins en eau dans 15 à 20 villes des trois États du Darfour. Les incidences prévues sont :

- Sécurité accrue dans la région du Darfour vu qu'on s'attaque à l'une des principales sources de conflit ;
- Reprise des activités de subsistance basées sur l'eau ;
- Les PDIP vivant dans les camps d'accueil retournent au bercail ou se réinstallent dans les villes.

2.2 Rendements

- Financement de 50 à 100 millions de dollars mobilisé pour la mise en œuvre des investissements en aval prévus dans les 15 à 20 villes.
- Accès accru à l'eau et à l'assainissement, et amélioration de la santé à concurrence de 750 000 personnes dans les villes.
- Institutions d'eau solides fonctionnant au niveau de l'État, des villes et des collectivités et fournissant efficacement des services d'eau et d'assainissement aux résidents des villes et aux populations nomades.

2.3 Résultats

2.3.1 Composante 1: Planification des investissements pour répondre aux besoins à long terme dans 15 à 20 villes.

- Villes choisies, options techniques évaluées et travaux identifiés ;
- Avant-projet sommaire et estimations des coûts achevés ;
- Pratiques optimales vis-à-vis de la réalisation des travaux prioritaires dans les villes modèles incorporées dans la planification des investissements concernant les villes ;
- Projets bancables préparés ;
- Donateurs tenus pleinement informés des opportunités d'investissement dans les villes.

2.3.2 Composante 2: Travaux prioritaires dans 3 à 6 villes

- Villes choisies, travaux prioritaires adoptés et études techniques détaillées réalisées.
- Travaux de réhabilitation et construction de nouvelles infrastructures hydrauliques achevés dans les villes.
- Approches novatrices testées, documentées et utilisées pour informer la planification des investissements.

2.3.3 Composante 3: Renforcement de la capacité des SWC et des collectivités locales

- Renforcement de la capacité des SWC à fournir des services d'eau et d'assainissement ;

- Amélioration de la capacité des collectivités locales à gérer les systèmes d'approvisionnement en eau et les installations d'assainissement des villes, ainsi qu'à assurer la gestion durable de toutes les ressources en eau disponibles ;
- Rétablissement ou renforcement des moyens de subsistance basés sur l'eau des résidents des villes et des populations nomades ;
- Formation en égalité des sexes et équité sociale entreprise et intégrée dans les activités de planification et de gestion des collectivités ;
- Participation accrue du secteur privé à la fourniture des services d'eau et d'assainissement ;
- Amélioration de la capacité des villes à faire face aux frais d'E&E sur les recettes générées en interne ;
- Plans de préparation à la sécheresse en place et toutes les parties prenantes en sont informées ;
- Renforcement des réseaux d'apprentissage et amélioration de la gestion des connaissances.

2.4 Activités

Composante 1: Planification des investissements pour répondre aux besoins à long terme

2.4.1 L'un des principaux résultats du projet est l'obtention des investissements nécessaires à moyen et à long terme. Ce résultat sera également un élément clef de la première composante, à savoir la planification des investissements, qui préparera les projets bancables en vue de la mobilisation des 50 à 100 millions d'euros nécessaires pour la réhabilitation et l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement des villes.

2.4.2 Durant la phase initiale, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec les SWC et d'autres parties prenantes pour classer par ordre de priorité et choisir les villes pour lesquelles la planification des investissements sera faite, en utilisant des critères convenus et transparents, fondés principalement sur les besoins. On prévoit qu'il sera possible de couvrir 15 à 20 villes dans la limite du budget alloué à cette activité.

2.4.3 Les besoins dont la satisfaction sera au centre de la planification des investissements comprennent l'accès à l'eau potable en milieu urbain grâce à la fourniture de système de distribution d'eau courante associée à l'exploitation des eaux souterraines par des forages mécanisés et au stockage de l'eau dans des réservoirs surélevés. Le projet abordera également les questions d'assainissement et d'hygiène, à commencer par la fourniture d'infrastructures telles que les latrines et les toilettes publiques, et notamment la promotion de l'hygiène et de l'éducation. La récupération de l'eau pour des usages multiples, selon les modes de subsistance – élevage, agriculture à petite échelle, et micro-entreprises dont les activités dépendent de l'eau – figurera également au menu des activités. La gestion des ressources en eau et la protection de l'environnement, à savoir la conservation et la réutilisation de l'eau, le drainage des eaux de surface dans les villes, l'érosion fluviale, l'alimentation des nappes souterraines et la protection du bassin versant, seront aussi pris en considération. Les plans de préparation à la sécheresse et les ouvrages d'atténuation de ses impacts tels que les barrages en sable ou les barrages submersibles ne seront pas oubliés comme seront démontrées, là où leur viabilité est assurée, les technologies innovatrices telles que les pompes à eau solaires et l'assainissement écologique.

2.4.4 Pour les besoins de la planification des investissements, on entreprendra l'évaluation des sites, notamment l'étude sur les eaux souterraines, le cas échéant, la préparation des études d'ingénierie et des estimations des coûts, l'analyse de l'impact socio-économique et environnemental, et le plan de mise en œuvre. Différents scénarios pour faire face à la variabilité climatique de plus en plus manifeste dans la région du Darfour seront examinés, y compris les options pour faire le meilleur usage des ressources en eau limitées durant les périodes de sécheresse.

2.4.5 Après l'achèvement de la planification des investissements, une table ronde d'annonces de contributions sera tenue pour mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets bancables. Les bailleurs de fonds, dont la Banque et beaucoup de donateurs bilatéraux qui comptent sur une réserve de projets bien préparés, seront également invités à l'atelier de lancement pour les informer des possibilités de financement à venir.

2.4.6 Cette composante représente 28% du financement de la FAE et comprend les activités suivantes:

2.4.7 *Phase de mise en route*

- Identifier et rencontrer tous les acteurs clés du secteur de l'eau au Darfour afin de connaître leurs activités et plans actuels, et les sensibiliser sur les objectifs du projet.
- Rassembler toutes les informations et cartes disponibles auprès de diverses sources : PWC, GWWD, Darfour Land Commission, PNUE, MINUAD, etc. Inclure les cartes / données concernant les villes et les systèmes d'eau, les eaux souterraines et les aquifères, les ressources naturelles et l'utilisation des terres, les conflits et les zones de récupération rapide, les routes migratoires, la densité de population, les camps de déplacés, etc.
- Entreprendre l'évaluation préliminaire rapide des villes, au besoin, pour combler les vides dans les informations disponibles (état des réseaux d'eau, tel que l'état des équipements électromécaniques).
- Établir les critères de fixation des priorités basés sur les besoins, la sécurité et l'accès, les conflits au sujet de l'eau, etc. ; et choisir 15 à 20 villes pour la planification de l'investissement (composante 1). En outre, choisir une ou deux villes modèles dans chacun des trois Etats du Darfour pour les travaux prioritaires (composante 2).
- Évaluer les besoins de renforcement des capacités des SWC, communautés, etc. (composante 3).
- Préparer le rapport initial. Cette activité sera conjointement entreprise par les principaux membres de l'équipe du projet (cabinet-conseil, PWC, SWC, et GWWD), et le projet de rapport sera soumis à un atelier de validation par toutes les parties prenantes avant d'être soumis pour examen au Comité de direction du projet et à la FAE. Comme indiqué dans le rapport initial, le programme de travail et le budget peuvent être sujets à révision, le cas échéant, par l'équipe de projet ou le Comité de direction, ou à la demande de la FAE.

2.4.8 *Évaluation de site*

- Identifier toutes les sources d'eaux de surface et souterraines et réaliser les relevés hydrologiques et hydrogéologiques, et la surveillance de la qualité de l'eau. Installer le matériel de surveillance des eaux de surface et souterraines, et élaborer et mettre en

œuvre un programme de surveillance des eaux souterraines assorti d'options de surveillance à long terme après réalisation du projet. Indiquer les besoins de relevés hydrogéologiques supplémentaires et incorporer ces besoins aux plans d'investissement.

- Préparer les données topographiques sous la forme de modèles altimétriques numériques (MAN) en utilisant la télédétection, dans le cadre des travaux en cours de la Commission foncière du Darfour et d'autres intervenants.
- Vérifier le réseau de distribution d'eau existant (le cas échéant), et la nécessité de la réhabilitation ou remplacement des tuyaux. Établir l'état de fonctionnement de l'équipement électromécanique et la nécessité de sa réhabilitation.
- Étudier le stockage des eaux de surface (hafirs et barrages) et évaluer les besoins de réhabilitation et la capacité à répondre aux besoins durant toute l'année

2.4.9 *Évaluations et analyses*

- Évaluer les estimations de population et les perspectives de croissance future, le retour des PDIP, l'intégration des camps de déplacés dans les villes.
- Faire l'estimation de la demande en eau actuelle et à long terme, pour les ménages, les institutions, les entreprises, l'élevage et l'agriculture à petite échelle. Déterminer la volonté et la capacité de payer des études, le cas échéant. Prendre en compte la nécessité de faire concorder les sources en eau avec l'usage prévu, comme l'utilisation de hafirs pour l'irrigation / élevage, plutôt que comme une source d'eau potable.
- Évaluer les mesures à prendre du côté de la demande pour réduire le besoin d'eau, comme la conservation, la réutilisation, les tarifs appropriés, et la sensibilisation du public.
- Déterminer les besoins d'assainissement au niveau des ménages et des institutions
- Évaluer les besoins d'évacuation des déchets solides et de drainage des eaux pluviales.
- Évaluer les besoins en matière de gestion des ressources en eau (protection de l'environnement, alimentation des nappes souterraines, érosion fluviale, etc.)
- Inclure tous les renseignements pertinents dans la base de données SIG de chaque SWC et la PWC, et partager les informations avec d'autres organisations telles que la Commission foncière du Darfour pour inclusion dans leurs bases de données sur les ressources naturelles et l'utilisation des sols.
- Évaluer l'impact des changements climatiques sur la disponibilité des ressources en eau.
- Revoir les politiques et stratégies existantes en regard de la pertinence et l'adéquation de l'alimentation en eau des villes, les besoins d'assainissement et de gestion des ressources en eau. Cela peut comprendre les niveaux de service, les structures tarifaires et le recouvrement des coûts, les rôles et responsabilités des institutions, la GIRE s'appuyant sur le bassin versant, l'adaptation aux impacts du changement climatique, etc.

2.4.10 *Études de faisabilité*

- L'analyse technique de la pertinence des diverses options pour répondre à chacun des besoins identifiés. Inclure le pilotage des technologies et des approches novatrices pour répondre aux besoins en eau et en assainissement à des fins domestiques / de subsistance, et pour la gestion des ressources en eau et les impacts de la sécheresse.
- Analyse des différentes options pour renforcer la gouvernance, notamment les programmes de renforcement des capacités des SWC, des collectivités, du secteur privé et la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement des villes.
- Préparer des solutions ou scénarios de rechange pour chaque ville avec les estimations approximatives des coûts.
- Examiner les scénarios avec les principales parties prenantes et choisir conjointement les solutions de rechange qui répondent le mieux aux besoins identifiés.

2.4.11 *Planification et études techniques*

- Préparer l'esquisse ou l'avant-projet sommaire des options technologiques choisies, avec les devis quantitatifs et les estimations de coûts.
- Entreprendre les analyses d'impact détaillées des plans d'investissement, notamment: l'évaluation économique et financière, l'analyse du renforcement des capacités ; l'analyse sociale et sexospécifique; l'étude d'impact environnemental et l'évaluation de la durabilité et des risques. Réviser les plans, le cas échéant.
- Préparer les plans de préparation à la sécheresse, y compris les mesures d'atténuation de son impact.
- Préparer le plan de mise en œuvre prenant en compte les arrangements institutionnels pour la gestion et la supervision, la passation de marchés ainsi que la gestion financière et l'établissement de rapports.
- Élaborer le cadre de suivi et d'évaluation des travaux en aval, en tenant compte des méthodologies actuelles de S & E utilisées par les SWC et PWC.
- Valider la planification des investissements lors d'un atelier des parties prenantes, et incorporer les apports dans la finalisation des projets bancables. Soumettre à la FAE pour examen et observations.
- À la fin du projet, réviser les études techniques, les estimations de coûts et les plans d'exécution, le cas échéant, en tenant compte des leçons tirées et des meilleures pratiques découlant de la mise en œuvre des travaux prioritaires dans les villes modèles.

2.4.12 *Mobilisation des ressources*

- Préparer un programme d'investissement comprenant les 15 à 20 projets bancables pour soumission aux bailleurs de fonds potentiels.
- Organiser une table ronde des bailleurs de fonds à l'achèvement de la composante de la planification des investissements du projet, aux fins d'annonces de contributions aux

travaux prévus. Au besoin, tenir une autre table ronde des bailleurs de fonds après l'achèvement du projet pour mobiliser des fonds supplémentaires.

Composante 2: Conception et exécution des travaux prioritaires pour répondre aux besoins immédiats en eau et en assainissement

2.4.13 La plus importante composante du projet, représentant 49% du financement total de la FAE, est centrée sur la réhabilitation et l'extension des infrastructures pour répondre aux besoins immédiats en eau et en assainissement. Dans le cadre de la phase de lancement, une ou deux villes modèles seront choisies dans chaque État retenu pour la démonstration de l'approche intégrée en matière de satisfaction des besoins en eau. Essentiellement, le projet mettra en œuvre les travaux décrits dans les plans d'investissement pour les villes choisies, autant que possible dans la limite du budget disponible. L'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec les SWC et d'autres intervenants à l'établissement de l'ordre de priorité des travaux qui seront mis en œuvre.

2.4.14 Dans chaque ville modèle, la priorité sera donnée à la réhabilitation de l'infrastructure hydraulique de tout type existante, comme les bassins surélevés, les pompes à main, les hafirs et les petits barrages, en prenant en considération le rapport coût-efficacité de cette approche. Là où l'infrastructure est nettement insuffisante pour répondre aux besoins immédiats, ou lorsque certains types de travaux sont nécessaires afin de mieux démontrer les approches intégrées, la construction de nouvelles infrastructures peut être entreprise. Il est possible que le financement disponible exclue quelques-unes des activités les plus coûteuses, telles que la réhabilitation des barrages. Les estimations de coûts de l'annexe 3 donnent une indication des travaux possibles. Dans le détail, les activités à entreprendre dans le cadre de cette composante sont les suivantes:

2.4.15 *Investigations et évaluation*

Entreprendre des évaluations de site supplémentaires, le cas échéant, pour permettre la préparation des avant-projets détaillés, en s'inspirant de celles qui ont été effectuées dans le cadre de la planification des investissements ; ces évaluations peuvent comprendre:

- Des évaluations de site détaillées, vérifiant l'état de toute l'infrastructure hydraulique ;
- Des relevés hydrogéologiques, y compris le creusement de nouveaux forages, au besoin ;
- La détection des fuites dans le réseau existant (le cas échéant), et la réévaluation des options de réhabilitation ou de remplacement de conduites ;
- Les relevés topographiques ou le développement de MAN de haute résolution, le cas échéant.

2.4.16 *Conception et appel d'offres*

- Entreprendre les études de faisabilité des options techniques dans le cadre du processus de planification des investissements (voir 2.4.10), y compris le choix parmi diverses solutions de rechange.
- Choisir les travaux prioritaires dans chaque ville modèle qui peuvent être exécutés au titre du budget disponible. Ce sera fait dans le cadre du processus de conception préliminaire de la composante de la planification des investissements (voir 2.4.11).

- Valider le choix des travaux prioritaires avec les principaux intervenants (dans le cadre de la validation des plans d'investissement), et soumettre à la FAE pour examen et observations.
- Préparer les avant-projets détaillés et les estimations de coûts pour les travaux prioritaires retenus dans les villes. Les études techniques doivent prendre en considération et faire partie de l'étude d'impact détaillée, qui sera réalisée dans le cadre de la planification des investissements (voir 2.4.11).
- Préparer les dossiers d'appel d'offres et d'assistance aux SWC et la SWC pour les appels d'offres, la négociation et l'attribution des marchés.

2.4.17 *Exécution des travaux*

Les travaux doivent être exécutés et surveillés conformément au Plan de mise en œuvre et au cadre de S & E, qui seront préparés dans le cadre de la planification des investissements (voir 2.4.11).

- Superviser l'exécution des travaux par les entrepreneurs.
- Relier l'exécution au renforcement des capacités des collectivités dans chaque ville choisie.

Composante 3: Renforcement des capacités des institutions et des communautés pour assurer la durabilité

2.4.18 Le projet s'attachera à renforcer la capacité des responsables locaux du secteur de l'eau dans la région du Darfour, par la mise en œuvre d'un programme complet de renforcement des capacités, qui portera principalement sur la capacité des SWC, des communautés et d'autres intervenants à fournir des services d'eau et d'assainissement aux populations des villes.

2.4.19 Les besoins de renforcement institutionnel et de formation à tous les niveaux feront partie de l'évaluation du renforcement des capacités et du développement des ressources humaines à préparer durant la phase de mise en route. Cette évaluation débouchera sur l'élaboration d'un programme de formation et de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des interventions physiques et assurer la durabilité. L'évaluation tiendra compte et assurera la coordination avec d'autres activités de renforcement institutionnel prévues et en cours, comme celles qui sont en cours ou prévues dans le cadre de l'assistance de la JICA.

2.4.20 Les activités de cette composante du renforcement des institutions représentent 17% du financement de la FAE et comprennent les éléments suivants:

Formation et renforcement des capacités des SWC

2.4.21 Dans le cadre de cette composante, une formation en salle de classe sera donnée à environ 50 agents techniques et 30 cadres des trois sociétés publiques d'eau au Darfour qui, au niveau de l'État, du district / mahalia et de la collectivité, s'occupent de la planification, de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des réseaux urbains d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

2.4.22 La formation se déroulera au Centre de formation de la société publique d'eau (PWCT) à Khartoum, qui est la seule institution nationale capable d'entreprendre la formation technique envisagée. Le centre est responsable de la préparation et de la mise en œuvre des cours de formation liés aux problèmes techniques et de gestion que connaît le secteur de l'eau au Soudan, et a mené avec

succès la formation du personnel des SWC de tous les coins du pays, y compris le Darfour. Le PWCT a été établi grâce à un don de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ; il emploie six experts japonais et possède tous les équipements nécessaires pour entreprendre toute la formation technique indispensable dans le secteur de l'eau. Même si l'essentiel de la formation a lieu au Soudan, les possibilités de formation d'une partie du personnel dans les pays voisins seront explorées et évaluées. Les formations proposées couvrent les sujets suivants: i) exploitation et maintenance des usines de traitement d'eau ; ii) réseaux d'eau ; iii) gestion de puits ; iv) analyse de l'eau ; v) gestion des réseaux de canalisations ; vi) gestion intégrée des ressources en eau ; vii) modélisation des eaux souterraines ; viii) gestion financière et comptable ; (ix) facturation et perception de recettes ; x) gestion organisationnelle ; et xi) gestion de données / SIG.

2.4.23 La formation officielle sera complétée par sur une formation sur le tas pour appliquer les compétences acquises en classe dans la pratique. Pour ce faire, on s'assurera que le personnel des trois sociétés publiques d'eau du Darfour travaillent en étroite collaboration avec le consultant et les ONG en vue du renforcement de leurs capacités en matière de planification des investissements, conception technique, gestion financière, perception des recettes, gestion des ressources en eau, supervision des travaux, gestion communautaire, etc.

2.4.24 Le projet visera également l'amélioration des capacités physiques dans les bureaux des SWC grâce à la fourniture d'équipements, par exemple, le matériel de surveillance hydrologique et des eaux souterraines, le renforcement des laboratoires chargés d'assurer la qualité de l'eau, et l'amélioration de la gestion des données et des fonctionnalités du SIG au niveau de l'état. Trois véhicules seront fournis, un dans chaque CEP d'Etat, à l'usage des SWC et du consultant chargé de la mise en œuvre et de la supervision du projet.

Formation et renforcement des capacités au niveau communautaire

2.4.25 Les collectivités locales bénéficieront de sessions de formation pour assurer leur pleine participation à l'exploitation et à la maintenance, ainsi qu'à la promotion de l'hygiène. Des sessions de formation à l'intention des OBC et du secteur privé sont également prévues pour assurer l'émergence, au niveau local, de corps de prestataires chargés de fournir les services nécessaires : par exemple les OBC capables de renforcer la gestion communautaire et de promouvoir l'éducation à l'hygiène, les maçons de village qui maîtrisent les techniques de construction des latrines, et les mécaniciens réparateurs des pompes à main.

2.4.26 Le projet fera appel à des ONG locales compétentes pour mettre en œuvre la plupart des activités de renforcement des capacités au niveau communautaire. L'intervention de ces ONG démontrera l'utilisation de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour répondre à toutes sortes de besoins en eau, ce qui est une autre façon de former et de renforcer les capacités d'autres protagonistes. Les ONG entreprendront éventuellement les activités suivantes:

- Organiser des ateliers de sensibilisation des populations sur les objectifs et les activités du projet.
- Établir des comités d'utilisateurs de l'eau et former leurs membres à assumer leurs responsabilités (en ligne avec la politique actuelle).
- Renforcer la capacité des communautés à gérer leurs réseaux d'eau et à entreprendre des actions simples d'E & E.
- Renforcer les fonctions de gestion financière et de perception des recettes de la ville pour assurer la durabilité, par exemple, en introduisant des approches novatrices telles que les concepts de frais d'utilisation.

- Entreprendre des activités de sensibilisation et de promotion de l'hygiène conformément à la politique nationale et aux meilleures pratiques. Renforcer la demande d'installations d'assainissement améliorées en utilisant des approches de marketing de l'assainissement.
- Organiser la formation des ménages sur les pratiques de gestion de l'eau potable, et de l'eau à usages multiples.
- Organiser la formation des collectivités sur la gestion des ressources en eau et de l'environnement. Entreprendre et renforcer la sensibilisation sur la conservation de l'eau et les options de réutilisation pour réduire la demande en eau.
- Sensibiliser les habitants des villes sur les plans de préparation à la sécheresse et les actions correspondantes nécessaires pour s'adapter aux impacts négatifs du changement climatique.
- Renforcer les organisations communautaires de base (OBC), qui aident les collectivités à répondre à leurs besoins en eau et en assainissement.
- Aider les particuliers/entreprises privées locales comme les petits prestataires de services d'eau et d'assainissement, les maçons producteurs de latrines, et les micro-entreprises à fournir des services. Organiser, à l'intention des entreprises qui utilisent d'importants volumes d'eau (p.ex. pour la fabrication de briques), des sessions de formation sur l'utilisation appropriée et efficace des ressources en eau disponibles.
- Renforcer les compétences dans l'utilisation des ressources en eau disponibles pour les petites exploitations agricoles et la micro-irrigation au niveau des ménages, de la communauté (jardins) et au niveau des paysans.
- Utilisation appropriée de l'eau pour répondre aux besoins des animaux d'élevage (appartenant aux membres de la communauté ou aux bergers nomades).
- Mesures appropriées pour assurer que les besoins en matière d'égalité des sexes et d'équité sociale sont satisfaits, notamment en mettant l'accent sur la formation des femmes dans la gestion de l'eau, l'hygiène, les micro-entreprises, les potagers, etc.

Gestion des connaissances

2.4.27 Des activités de connaissance seront entreprises pour tirer les enseignements de l'expérimentation et la démonstration des méthodes novatrices utilisées pour répondre à tous les besoins en eau et gérer les ressources en eau. Les leçons tirées serviront d'éléments d'information pour la préparation des plans d'investissement, ainsi que pour le renforcement de la capacité de l'administration publique à tous les niveaux en matière de préparation et de mise en œuvre de ces types de projets. Les connaissances feront l'objet d'une large diffusion au Darfour, au niveau national et de l'Afrique, et serviront à informer la conception et la mise en œuvre d'autres projets. Des voyages d'études et des ateliers seront organisés pour accroître les possibilités d'apprentissage. On prévoit la formation d'une alliance d'apprentissage, comprenant un large éventail de responsables gouvernementaux et de partenaires au développement, afin d'optimiser les connaissances et les retombées.

Ateliers et voyages d'études

2.4.28 Divers types de séminaires, et des voyages d'études, destinés à faciliter la réalisation des objectifs du projet, font partie de la composante du renforcement des capacités, notamment :

- Séminaire de lancement au niveau national à l'intention des CEP, PWC et SWC
- Séminaire national de validation du rapport initial
- Séminaires régionaux de validation des plans d'investissement
- Séminaire de clôture et table ronde des donateurs
- Voyages d'études destinés aux cadres supérieurs pour tirer parti de l'expérience des pays membres régionaux comme l'Ethiopie, l'Égypte et le Kenya.

Composante 4 : Coordination, gestion, supervision et établissement de rapports du projet

2.4.29 Les activités de cette composante représentent 6 % du financement du projet par la FAE, et comprennent les éléments suivants:

- Établissement du Comité de direction du projet (PSC) et de la cellule d'exécution du projet (CEP), et nomination d'un coordonnateur de projet.
- Coordination des activités du projet aux niveaux national et de l'État.
- Organisation et gestion de la logistique, préparation des voyages, indemnités du projet, communications.
- Organisation des ateliers et des réunions du comité de direction.
- Prise en charge des missions de lancement et de supervision du projet.
- Gestion de la passation de marchés, y compris la préparation des dossiers d'appel d'offres.
- Préparation et soumission des rapports d'étape et de vérification à la FAE.

2.5 Risques et hypothèses

2.5.1 Divers risques sont liés à la mise en œuvre du projet, et ont trait principalement aux problèmes de sécurité et d'accès. Le risque de sécurité est l'impossibilité éventuelle des consultants et des entrepreneurs du projet de travailler librement dans toutes les zones. Son atténuation passe par l'utilisation préférentielle de consultants locaux, des ONG et des entreprises qui sont normalement en mesure de circuler librement dans le Darfour, et la notification au gouvernement local et aux groupes rebelles des activités du projet. En cas de persistance des préoccupations sécuritaires au moment où les travaux prioritaires doivent être exécutés, le projet peut choisir de les réaliser dans les villes situées dans des zones plus sûres.

2.5.2 Il y a également le risque connexe de l'incapacité de la FAE ou de la Banque à entreprendre des visites de chantiers dans les villes durant les missions de supervision. Ce risque peut être atténué

en demandant à la MINUAD de fournir la protection nécessaire. Sinon, la FAE peut recruter un consultant local pour assurer la surveillance des chantiers.

2.5.3 Le risque à long terme est que la poursuite des conflits dans la région dissuade les donateurs de financer des projets à grande échelle en raison des difficultés de mise en œuvre perçues et réelles, comme noté ci-dessus. Dans ces circonstances, les projets bancables resteront valables pendant une durée indéterminée, ne nécessitant que des mises à jour minimales au moment de leur mise en œuvre ultérieure lorsque la paix et la stabilité sont rétablies. Étant donné la forte probabilité que le projet ne puisse pas se passer du tout de partenaires locaux, la disponibilité de partenaires d'exécution compétents, intéressés et capables de travailler dans les villes du Darfour est un risque potentiel. Son atténuation passe par l'utilisation des bases de données des fournisseurs de services et de travaux de la MINUAD, de l'UNCT, des PWC / SWC pour accélérer la sélection des consultants, des ONG et des entrepreneurs compétents. La mission d'évaluation a identifié et rencontré un certain nombre de partenaires locaux compétents ayant une expérience dans le Darfour ; elle est d'avis qu'il existe dans le pays les compétences aptes à entreprendre la plupart des activités du projet. En cas de manque, sur place de capacités suffisantes en matière de conseil concernant les technologies ou approches plus innovantes, par exemple, pour atténuer l'impact de la sécheresse, la GIRE de bassin, ou l'utilisation de pompes à eau solaires ou de technologies EcoSan, on prévoit que les bureaux d'études locaux s'adressent ou nouent des partenariats avec des consultants régionaux pour acquérir les compétences nécessaires.

2.6 Coûts et financement

2.6.1 Le coût total du projet est estimé à 3,4 millions d'euros. Le coût est basé sur les demandes de prix récemment effectuées par les SWC et inclut les provisions pour imprévus ; les offres de prix en rapport avec les programmes de formation récemment entrepris par le PWCT ; le coût récent de l'AT et des voyages d'étude. La FAE fournira un don de 3,3 millions d'euros. Les contributions en nature du gouvernement du Soudan en termes de salaires de la CEP, de temps d'autres personnels, de locaux de bureau et de prestation des services publics sont estimées à 118 175 euros, représentant 3.5 % du coût du projet. Les principales composantes et la répartition des coûts sont indiqués aux tableaux 2.1 et 2.2.

Tableau 2.1
Estimations du coût du projet par composante et montants en devises/monnaie locale (euros)

Composante	Coût total	FAE		GoS Monnaie locale
		Devises	Monnaie locale	
A: Planification des investissements	856,234	268,000	588,234	0
B: Travaux prioritaires	1,516,838	0	1,516,838	0
C: Renforcement des capacités	532,143	156,429	375,714	0
D: Gestion du projet	202,214	0	94,786	107,429
Coût de base total	3,107,429	424,429	2,575,572	107,429
Imprévus 10%	310,743	42,443	257,557	10,743
Coût total du projet	3,418,172	466,871	2,833,129	118,171
Pourcentage		13,7 %	82,9 %	3,5 %
Total devises/monnaie locale		466,871	2,951,300	
Pourcentage devises/monnaie locale		13,7 %	86,3 %	

Tableau 2.2
Coût du projet par catégorie de dépenses et source de financement (euros)

Composante	Coût total	FAE		GoS
		Devises	Monnaie locale	Monnaie locale
Services	1,253,377	289,429	963,948	
Travaux	1,516,838		1,516,838	
Biens	135,000	135,000		
Gestion du projet	202,214		94,786	107,429
Coût de base total	3,107,429	424,429	2,575,572	107,429
Imprévus 10%	310,743	42,443	257,557	10,743
Coût total du projet	3,418,172	466,871	2,833,129	118,171
Total des contributions		3,300,000		118,171
Pourcentage des contributions		96,5 %		3,5 %

3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 Bénéficiaire et organe d'exécution

3.1.1 Le Gouvernement du Soudan (GoS) est le bénéficiaire du don ; la Société publique d'eau (PWC) est l'organe d'exécution du projet. La PWC a une solide expérience dans la mise en œuvre de petits projets similaires pour les 15 sociétés d'état d'eau (SWC) dans le pays. Par exemple, elle a récemment mis en œuvre divers projets concernant la construction / réhabilitation de forages, de pompes manuelles, de hafirs et de barrages dans le Darfour, sur financement de l'UNICEF, de la Banque islamique de développement, de l'ADRA et d'autres organismes. La SWC a des agences aux chefs-lieux des Secteurs, Nord (El Fasher), Ouest (El Geniena) et Sud (Nyala). En 2010, les effectifs des SWC, composés d'ingénieurs du génie civil, et d'ingénieurs électriciens, de techniciens, de chimistes et autre personnel de soutien, s'élevaient à 121, 266 et 190 agents pour Darfour Ouest, Nord et Sud respectivement.

3.2 Dispositions pour la mise en œuvre

3.2.1 La coordination et le soutien seront assurés au niveau national par la PWC et la GWWD. Les SWC dirigeront les opérations en ce qui concerne tous les aspects de la mise en œuvre au niveau de l'Etat, du district (Mahalia), de la ville et des collectivités, appuyées par la GWWD qui apportera son expertise en matière de gestion des ressources en eau.

3.2.2 Le projet sera exécuté par une cellule d'exécution de projet (CEP) logée et comprenant du personnel de la PWC. La CEP a un effectif composé d'un coordonnateur de projet, un comptable, un responsable de la passation de marchés, et un responsable du S & E. Au niveau de l'Etat, une CEP de plus petite taille sera établie dans chacune des SWC pour la supervision et la mise en œuvre du projet dans les trois Etats. Les CEP étatiques seront placées sous l'autorité du Directeur général de chaque SWC dont quelques agents y seront détachés. Des dispositions en termes de transport seront incorporées au projet pour en faciliter la supervision. La CEP sera soutenue par les mécanismes de coordination existants des institutions du secteur de l'eau au niveau de l'Etat.

3.2.3 Pour assurer la conformité avec les politiques et les procédures du gouvernement ainsi que l'harmonisation et la coordination des activités de tous les acteurs du secteur de l'eau, un comité de direction du projet (PSC) sera formé, comprenant les personnes suivantes ou leurs représentants: le directeur général de PWC (président) ; le directeur de GWWD (vice-président) ; le directeur général de SWC de Darfour Nord, Sud et Ouest ; le directeur de la coopération internationale du Ministère des finances ; un représentant de la MINUAD ; ainsi que le coordonnateur du projet. Le comité de direction

du projet (PSC) envisagera également la formation d'un comité consultatif composé d'experts représentant des organisations du Soudan qui interviennent dans les nombreux secteurs d'intérêt du projet – par exemple, PNUE, UNICEF, donateurs, DLC, etc., la composition réelle de la commission devant être déterminée par le PSC).

3.2.4 Le projet sera effectivement mis en œuvre de manière sécurisée dans toutes les villes en s'appuyant sur tous les types d'expertise soudanaise dans le secteur de l'eau. Un cabinet-conseil sera recruté pour aider la PWC dans l'exécution du projet, à savoir dans la planification des investissements, la préparation des avant-projets détaillés et des dossiers d'appel d'offres concernant les travaux de réhabilitation immédiats et la supervision de leur mise en œuvre, la préparation d'une évaluation des besoins de capacité et la réalisation des activités de renforcement des capacités.

3.2.5 Le projet pourra compter sur le soutien continu de la MINUAD à fournir une assistance si nécessaire.

3.3 Calendrier d'exécution

3.3.1 La durée d'exécution du projet est de 38 mois à compter de la date d'approbation. Le calendrier d'exécution détaillé est présenté en annexe 2. Certaines des principales activités et les jalons sont l'achèvement du rapport initial au 12^{ème} mois, la validation des plans d'investissement au 19^{ème} mois, la mise en œuvre des travaux prioritaires entre les 25^{ème} et 36^{ème} mois, la mise en œuvre du programme de formation des SWC du 13^{ème} au 24^{ème} mois et la formation communautaire du 22^{ème} au 36^{ème} mois.

3.4 Acquisition des biens et services

3.4.1 Toutes les dispositions en matière de passation de marchés concernant ce projet seront conformes aux procédures opérationnelles de la FAE, aux *règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux et règles de procédure pour l'utilisation de consultants* de la Banque. L'utilisation des dossiers d'appel d'offres standards pertinents de la Banque est obligatoire. Les dispositions en matière de passation de marchés sont résumées au tableau 3.1 et décrites ci-dessous.

3.4.2 Les marchés des **travaux de génie civil**, d'un montant de 1.668.522 euros, comprennent la réhabilitation des bassins surélevés, des forages mécanisés, des pompes manuelles, des barrages en sable, ainsi que la construction de nouveaux réseaux (canalisations), de latrines améliorées et l'installation de latrines publiques. Les travaux seront répartis en trois marchés de 556.174 euros pour chacun des trois États du Darfour, et attribués aux trois entrepreneurs par appel d'offres national (AON). L'emplacement difficile, le caractère, la taille et la valeur des travaux de construction à réaliser, sont tels qu'il y a peu de chance que des soumissionnaires internationaux s'y intéressent. Cela étant, il existe au Soudan des entrepreneurs locaux suffisamment qualifiés et en nombre suffisant pour assurer l'appel à la concurrence.

Tableau3.1
Dispositions en matière de passation de marchés (montants en euros)

Description	Financement de la FAE				Autre ¹	Total
	QCBS	SSS	AON	Consultation de fournisseurs		
TRAVAUX			1,668,522			1,668,522
Darfour Nord			556,174			556,174
Darfour Sud			556,174			556,174
Darfour Ouest			556,174			556,174
BIENS			132,000	16,500		148,500
Véhicules			66,000			66,000
Matériel hydraulique			66,000			66,000
Gestion de données/matériel SIG				16,500		16,500
SERVICES:	1,139,857	200,357		69,929		1,410,143
Bureau d'études	941,857					941,857
ONG	198,000					198,000
Formation au PWCT		200,357				200,357
Ateliers et réunions du Comité de Pilotage				46,357		46,357
Voyages d'études				23,571		23,571
GESTION DU PROJET		72,836			118,171	191,007
TOTAL	1,139,857	273,193	1,800,522	86,429	118,171	3,418,172

1) Contribution en nature du Gouvernement au projet

3.4.3 Les marchés des **biens** d'un montant de 132.000 euros, portent sur l'acquisition de matériels de surveillance hydrogéologique et de contrôle de la qualité de l'eau, et de véhicules pour les trois CEP d'État, en vue de la mise en œuvre et de la supervision du projet. Le mode d'acquisition proposé pour ce poste est l'appel d'offres national (AON). Le coût limité des colis de marchandises, et la difficulté de leur livraison à des endroits dispersés dans la région du Darfour, rendent peu probable que ces activités intéressent des soumissionnaires internationaux. D'ailleurs, il existe au Soudan des fournisseurs locaux suffisamment qualifié et en nombre suffisant pour assurer l'appel à la concurrence. Pour garantir une concurrence loyale, les agents des fournisseurs étrangers qualifiés seront invités à soumissionner dans le cadre d'une consultation de fournisseurs à l'échelon national. L'acquisition du matériel de gestion des données / SIG, d'un montant de 16 500 euros, se fera par consultation de fournisseurs en raison de la disponibilité des marchandises sur le marché local, et de leur très petite taille qui n'intéresseront pas les soumissionnaires internationaux.

3.4.4 Le marché des **services de consultants**, d'un montant de 941.857 euros, concernant la conception et la planification des investissements, sera acquis par voie de sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS). Le marché des services de consultants sera acquis par appel à une concurrence limitée sur une liste restreinte internationale et l'évaluation fondée sur la qualité technique et les considérations de prix.

3.4.5 Le marché des **services de consultants**, d'un montant de 198.000 euros, concernant l'organisation de la formation et le renforcement des capacités des collectivités, sera acquis par voie de sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS) sur une liste restreinte d'ONG justifiant d'une grande

expérience dans le Darfour. L'acquisition se fera en trois marchés de 66.000 euros à raison d'une ONG par État.

3.4.6 Le marché des **services de consultants**, d'un montant de 200.357 euros, concernant la formation des 50 agents techniques et 30 cadres des sociétés publiques d'eau du Darfour, sera acquis par voie de sélection à source unique (SSS). La formation se déroulera au Centre de formation de la société publique d'eau (PWCT) établie par la JICA à Khartoum. Un programme complet de formation, dont les détails et les justifications des cours et des coûts feront l'objet d'un accord entre l'équipe de direction du projet et le centre de formation, sera inclus au rapport initial qui sera soumis à la FAE pour examen et approbation préalables.

3.4.7 Le marché des **séminaires et des réunions du Comité de Pilotage**, d'un montant de 46.357 euros, sera acquis par consultation de fournisseurs ou entente directe, comme il convient. Il s'agit des ateliers de lancement de projet, de validation du rapport initial et des plans d'investissement, de connaissances et de la table ronde des donateurs. Le marché des **voyages d'études** pour les cadres supérieurs, d'un montant de 23 571 euros, sera acquis par consultation de fournisseurs ou entente directe, comme il convient, auprès des institutions justifiant de l'expérience pertinente. Les institutions proposées et les justifications de leur choix et des programmes proposés seront soumises à l'approbation de la FAE dans le cadre du rapport initial.

3.4.8 Le marché de la **gestion du projet**, d'un montant de 72 836 euros, sera acquis par négociation directe. Ces frais comprennent les indemnités de coordination du personnel de la CEP et des PWC et SWC.

3.4.9 **Examen préalable:** Les marchés des services de consultants ou des travaux d'un montant supérieur à 100.000 euros, seront soumis à l'examen préalable de la FAE. Les documents suivants seront soumis à l'examen et l'approbation préalables de la FAE, avant leur promulgation : avis de marchés spécifiques (SPN), appel d'offres / documents de soumission ou demandes de propositions de bureaux d'études, rapports d'évaluation des soumissions / ou rapports sur l'évaluation des propositions des consultants.

3.4.10 **Revue rétrospective:** Les marchés des services de consultants ou des travaux d'un montant inférieur à 100.000 euros, seront soumis à la revue rétrospective de la FAE, et seront traités sous l'entière responsabilité de la PWC. La vérification technique ex-post et les systèmes de contrôle financiers ex-post seront utilisés dans ces circonstances pour permettre à la PWC d'accélérer l'acquisition des biens et travaux et ainsi que des services de consultants. Les pièces des marchés seront conservées par la PWC aux fins de revue périodique par les missions de supervision de la FAE ou de vérifications spéciales.

3.4.11 **Publicité:** Les avis général et spécifique de passation de marché (GPN et SPN) concernant les biens, travaux et services, seront préparés par la PWC et soumis à l'examen et l'approbation tacite de la FAE, avant publication dans *Development Business* du PNUD et annoncés dans les médias locaux, en conformité avec les règles et procédures d'acquisition de la Banque.

3.4.12 **Organe d'exécution:** La PWC, en collaboration avec les trois SWC du Darfour, est responsable de l'acquisition des biens, travaux et services. Pour remplir ce rôle, le Gouvernement soudanais détachera/nommera à la CEP un fonctionnaire responsable des achats. La PWC a mis en œuvre de nombreux projets de développement dans tout le Soudan pour le compte de divers donateurs (UNICEF, Banque islamique de développement, ADRA, etc.), et sa direction a une bonne connaissance des procédures d'acquisition harmonisées des BMD. Par ailleurs, un environnement d'achat multilatéral a déjà été mis en place au sein du Gouvernement soudanais dans le cadre du mode de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs. Compte tenu de son expérience

antérieure dans la mise en œuvre de plusieurs projets de bailleurs de fonds multilatéraux, la capacité de la PWC à mener à bien la passation de marchés sous ce projet est considérée comme satisfaisante.

3.4.13 Plan d'achat : Le bénéficiaire doit, avant l'entrée en vigueur du don, préparer et soumettre à la FAE un plan d'achat acceptable, présentant (a) les marchés particuliers des biens, travaux et services de consultants pendant la durée de vie du projet; (b) les modes d'acquisition proposés; et (c) les procédures d'examen connexes de la FAE (examen préalable ou rétrospectif). Le plan d'achat doit également présenter dans le détail les divers articles à payer sur les ressources du compte spécial. Pour accélérer les activités d'achat, le projet aura recours aux achats anticipés, le cas échéant, qui seront notés dans le plan d'achat. Le bénéficiaire mettra à jour le plan d'achat annuellement en tant que de besoin pendant toute la durée du projet. Toute révision du plan d'achat sera soumise à l'approbation préalable de la FAE.

3.5 Décaissement et calendrier des dépenses

3.5.1 Comme le tableau ci-dessous le montre, il est proposé d'adopter la méthode du compte spécial pour le décaissement des fonds du projet. Le gouvernement du Soudan ouvrira pour le compte du projet, un compte en euros dans une banque reconnue acceptable pour la Banque africaine de développement. La mission note qu'un compte en euros a été ouvert à la Banque centrale du Soudan au nom du projet actuellement en cours de la Banque, à savoir le projet de *renforcement des capacités institutionnelles pour la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance*. Il est proposé de transférer les fonds au compte du projet en quatre tranches, selon le calendrier indiqué au tableau 3.2. L'obligation de la FAE, d'effectuer le premier décaissement du don, est subordonnée à la nomination, approuvée par la FAE, du coordonnateur du projet, l'établissement de la CEP, l'ouverture d'un compte spécial en euros pour le projet, et la préparation d'un plan d'achat. La reconstitution des tranches est sous réserve de l'observation de la réglementation financière de la Banque. Au nombre des conditions de décaissement de la deuxième et des tranches subséquentes figurera l'actualisation des projections de flux de trésorerie pour le reste du projet.

Tableau 3.2
Calendrier de décaissement de la FAE

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Total
Montant (euros)	330 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Pourcentage	10,0 %	30,3 %	30,3 %	30,3 %	100 %
Délai approximatif à compter de l'approbation	6 mois	13 mois	20 mois	27 mois	

3.6 Gestion financière

3.6.1 La gestion financière du projet sera assurée par la PWC, qui sera responsable de la budgétisation, de la comptabilité, du contrôle interne, des mouvements de fonds et des rapports financiers. Les procédures de contrôle interne de la PWC seront applicables, et les comptes seront tenus conformément aux normes comptables internationales. Conformément à ce qui précède, la PWC est tenue de produire les rapports financiers du projet tous les six mois dans un format à convenir avec la FAE. Les rapports seront soumis à la FAE pour examen dans les 45 jours suivant la fin de chaque période de six mois, au titre du rapport d'étape semestriel.

3.6.2 La réglementation financière de la Banque exige que les comptes du projet soient tenus séparément, avec l'indication des dépenses par catégorie de composante et source de financement. Les états des dépenses, et les pièces justificatives seront présentés par les consultants et les entrepreneurs de chaque Etat à la CEP avec copie au PSC, et doivent être conservés pour examen par la Banque et soumission pour justification lors de la demande de reconstitution. Ces documents, ainsi que les

rappports financiers, seront examinés par un vérificateur indépendant à intervalles prédéterminés afin de s'assurer que les fonds alloués ont été dépensés aux fins prévues. La FAE recrutera et retiendra un vérificateur à cet effet, et couvrira le coût sur son budget administratif. La gestion financière fera également partie des missions de supervision de la FAE (voir 3.7.2).

3.6.3 Pour soutenir ce rôle de la PWC, le Gouvernement soudanais nommera un comptable à la CEP. Compte tenu de son expérience antérieure dans la mise en œuvre de plusieurs projets de bailleurs de fonds multilatéraux, la capacité de la PWC à assurer la gestion financière sous ce projet est considérée comme satisfaisante. En outre, la Banque finance actuellement un projet de renforcement des capacités institutionnelles au Soudan, qui utilise un compte spécial avec des fonds qui transitent par le Ministère des finances. Ce projet a été évalué durant la mission d'évaluation et considéré comme se déroulant de manière satisfaisante, donnant ainsi la preuve que le bénéficiaire est bien en mesure d'assurer une bonne gestion du compte spécial du projet.

3.7 Suivi et rapports

3.7.1 La surveillance continue des activités du projet sera effectuée par la cellule d'exécution du projet. En ce qui concerne la supervision et les rapports relatifs au projet, la CEP, au niveau national, a la capacité d'assurer la supervision dans les trois états, et le projet prévoit une allocation pour ce type d'activité. Le comité de direction examinera l'état d'avancement par le biais de ses réunions régulières. La matrice du cadre logique incluse dans ce rapport d'évaluation et telle que modifiée dans le rapport initial, servira de base pour l'évaluation des résultats du projet lors de la mise en œuvre et après l'achèvement.

3.7.2 La FAE surveillera également la mise en œuvre du projet par la communication et la correspondance avec les consultants et les entrepreneurs, ainsi que l'examen des rapports d'étape. En outre, le FAE peut entreprendre des missions de supervision sur le terrain en tant que de besoin, avec l'aide de la MINUAD. Si la situation de sécurité ne permet pas à la FAE d'effectuer des visites de terrain dans les villes, elle examinera d'autres possibilités de surveillance, comme le recrutement d'un bureau d'études local ou des personnes ayant récemment travaillé au Darfour.

3.7.3 La PWC se conformera aux exigences en matière de rapport et au calendrier indiqué au tableau 3.3. Les rapports seront préparés conformément aux formats qu'utilise la FAE pour les rapports d'étape et les RAP.

Tableau 3.3
Exigences en matière de rapport

Documents à soumettre à la FAE	Préparés par	Calendrier	Action de la FAE
1. Rapport initial	PWC/SWC/ Consultant	Dès achèvement de l'examen du PSC, 11 ^{ème} mois	Examen et approbation
2. Plans d'investissement et travaux prioritaires	Consultant/ PWC/SWC	19 ^{ème} mois	Examen et observations
3. Documents de commande	PWC	Suivant les besoins	Examen et approbation tacite
4. Rapport d'étape semestriel (avec rapports financiers)	PWC/SWC	Mois 10, 16, 22, 28, 34	Examen et observations
5. Rapport d'achèvement de projet	PWC/SWC	Avant la fin du 36 ^{ème} mois	Examen et acceptation
6. Rapports mensuels du consultant	Consultant	Dès présentation à la CEP	For information
7. Procès-verbaux des réunions du comité de direction	PWC	Dans les 7 jours précédant la réunion	Examen et observations
8. Procès-verbaux d'autres réunions	PWC/SWC	Dans les 7 jours précédant la réunion	Pour information
9. Rapports sur les ateliers	PWC/SWC	Dans les 14 jours de la tenue de l'atelier	Examen et observations

4. ENTRÉE EN VIGUEUR, EFFICIENCE ET DURABILITÉ

4.1 Entrée en vigueur et efficience

4.1.1 Toutes les solutions de rechange techniques et en matière d'exécution ont été soigneusement examinées et analysées durant la mission, qui a donné lieu à d'intenses échanges de vues sur le terrain avec plus de 15 organismes clés (comprenant 80 personnes) dans le secteur, tant au Darfour qu'à Khartoum. Les solutions de rechange retenues sont censées représenter les approches les plus viables, efficaces et efficaces. Par ailleurs, le projet a franchi l'épreuve des processus de contrôle interne standard de la FAE, et le Gouvernement soudanais, via la PWC, a également examiné et approuvé une version préliminaire de ce rapport d'évaluation.

4.1.2 Durant la conception du projet, on a tenté d'ajuster les besoins aux priorités stratégiques actuelles de la FAE. Par exemple, la nouvelle stratégie de la FAE exige de tous les projets la justification du bien-fondé de la mobilisation des ressources, d'où l'importance donnée à la planification des investissements. Par ailleurs, l'envergure des travaux de génie civil et l'approche adoptée pour leur exécution ont été choisies pour le lien avec la planification des investissements, en utilisant les villes modèles pour démontrer les approches novatrices qui feront partie des plans. À cet égard, puisque la FAE n'est ni mandatée ni établie pour servir de mécanisme d'intervention d'urgence, le projet ne s'est pas particulièrement intéressé à la réhabilitation d'urgence.

4.1.3 Les modalités d'exécution indiquées à la section 3.2, à savoir une CEP établie à la PWC et chargée de la coordination et de la supervision de la mise en œuvre du projet, y compris l'acquisition des biens et services, et des CEP de plus petite taille établies dans chacun des trois Etats, sont considérées comme le moyen le plus viable d'exécuter le projet. Les directives de la Facilité en faveur des États fragiles (FSF) ont également été révisées dans l'optique de leur adéquation, en particulier s'agissant de l'utilisation des organismes spécialisés, option intéressante, certes, mais non indispensable vu l'existence au Soudan des capacités nécessaires pour mettre en œuvre le projet tel que proposé. En fait, les organismes locaux (SWC, gouvernement local, ONG locales) ont la capacité prouvée de mettre en œuvre des projets hydrauliques dans la région du Darfour, et le projet a tiré les leçons de cette expérience intéressante en adoptant une approche similaire. D'autre part, on a estimé que pour des considérations de prestige et de coût, les institutions spécialisées de l'ONU ou d'autres organismes spécialisés ne sont pas les mieux indiqués pour la mise en œuvre du projet, outre le fait que l'un des principaux objectifs du projet étant centré sur le renforcement des capacités institutionnelles locales, l'utilisation des organismes spécialisés n'est pas durable et va à l'encontre du but recherché.

4.1.4 De même, tandis que les procédures spéciales et les mécanismes contenus dans les directives de la FSF sont une option qui est susceptible d'accélérer les opérations d'achat, ils ne seront pas utilisés parce qu'on estime plus important de maximiser l'économie et l'efficience, d'assurer la transparence et de maintenir un bon contrôle fiduciaire sur toutes les activités d'acquisition, d'autant que la Banque a un faible bilan au Soudan et avec la PWC. En l'occurrence, il vaut mieux suivre les procédures standards de la Banque, que la direction nationale de la PWC maîtrise, et à long terme, cette approche servira d'exemple quant à la façon d'exécuter efficacement les projets prévus en aval. Cela étant, considérant l'urgence du projet, tous les moyens possibles seront utilisés pour réduire les délais d'exécution ; c'est pourquoi, des actions telles que les achats anticipés ont été incorporées dans la conception du projet.

4.2 Durabilité

4.2.1 Pour assurer la durabilité à long terme des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la SWC prendra la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des installations d'eau et d'assainissement dans chaque ville. La révision périodique des tarifs, pour tenir compte des

coûts d'exploitation et d'entretien des systèmes, assurera la disponibilité des fonds pour l'E & E. Mais, la durabilité passe aussi par l'augmentation sensible des investissements dans le secteur pour accroître le nombre de clients servis et la base de revenus. À cet égard, la planification des investissements dans ce projet ouvrira la voie à la mobilisation de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des projets prévus en aval.

4.2.2 Le renforcement des SWC améliorera leur capacité à mettre en œuvre les projets en aval, et affermira la confiance des donateurs potentiels, facilitant ainsi le financement des projets bancables. En outre, les stratégies de renforcement des capacités institutionnelles viseront particulièrement les mécanismes propres à attirer et retenir le personnel clé pour faire fonctionner et entretenir les systèmes d'eau, y compris la fourniture d'avantages et de systèmes de rémunération compétitifs.

4.2.3 Diverses mesures seront prises au niveau communautaire pour assurer la viabilité du projet. Durant la construction et la réhabilitation des infrastructures hydrauliques, les bénéficiaires recevront une formation et seront encadrés pour leur inculquer le sens de l'appropriation. Dans certains cas, tels que le développement de hafirs ou de bassins surélevés, les bénéficiaires seront directement associés à la construction et seront encouragés à fournir des matériaux et de la main-d'œuvre, ce qui est de nature à renforcer la capacité des collectivités à entretenir les infrastructures hydrauliques après la clôture du projet.

4.2.4 La disponibilité durable des ressources en eau dans les 15 à 20 villes est l'une des principales questions qui seront abordées dans les approches techniques choisies. Le projet comprend la conception et la mise en œuvre d'un programme de surveillance de l'eau qui fera partie des efforts en cours visant à déterminer la disponibilité d'eau souterraine et les rendements durables des aquifères à l'échelle régionale. La nécessité de relevés hydrogéologiques et de programmes de forage supplémentaires sera également identifiée et prise en compte dans les plans d'investissement. Le projet s'intéressera également au stockage et à l'utilisation des ressources en eau de surface limitées, surtout lorsque les eaux souterraines ne sont pas suffisamment disponibles ; aux mesures favorisant l'efficacité du côté de la demande, à la conservation et la réutilisation de l'eau ; et aux besoins de gestion des ressources en eau pour la protection de l'environnement, l'alimentation des nappes phréatiques et l'érosion fluviale. En outre, les plans d'atténuation de l'impact de la sécheresse occupent une bonne place dans le projet.

4.2.5 Les études d'impact détaillées préparées dans le cadre du processus de planification des investissements, qui incluent des études d'impact environnemental et social, des études financières et économiques, l'analyse institutionnelle, et l'évaluation de la durabilité et des risques, contribueront à assurer la durabilité des interventions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre du projet , ainsi que les interventions proposées dans les projets bancables qui seront mis en œuvre plus tard sous d'autres financements.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Le projet a été conçu pour produire un impact optimal eu égard à ses ressources relativement limitées et à l'ensemble des besoins. L'objectif qui lui est assigné est de:

- Servir d'élément catalyseur pour mobiliser une enveloppe de 50 à 100 millions de dollars nécessaire pour répondre aux besoins à long terme de 15 à 20 villes, grâce à la planification des investissements et la préparation des projets d'investissement bancables pour le financement.
- Répondre aux besoins prioritaires en eau et en assainissement à des fins domestiques et de subsistance dans 3 à 6 villes modèles soigneusement choisies, par l'expérimentation

d'approches novatrices pour la mise en œuvre des travaux prioritaires, la démonstration des moyens de faire face à tous les types de besoins en eau de manière intégrée.

- Renforcer, via un programme intégré de renforcement des capacités, la capacité des sociétés publiques d'eau et des collectivités à gérer durablement leurs ressources en eau, fournir efficacement des services d'eau et d'assainissement, et mettre en œuvre les travaux en aval.

5.2 Par ailleurs, le projet aura une incidence notable sur les efforts déployés actuellement pour mettre fin au conflit et assurer la reprise rapide des activités économiques, répondant ainsi à l'objectif général qui est de faire de l'eau un instrument de consolidation de la paix, par la réduction des conflits sur les ressources en eau limitées, en rendant l'eau disponible pour tous les segments de la population ; la promotion du retour au bercail ou de la réinstallation dans les villes des personnes déplacées à l'intérieur du pays ; le soutien à la reprise des activités de subsistance basées sur l'eau.

5.3 Il est recommandé qu'un don ne dépassant pas 3 300 000 euros, provenant des ressources de la FAE, soit octroyé au gouvernement du Soudan pour la mise en œuvre du projet décrit dans ce rapport d'évaluation.

Annexe 1 : Carte administrative du Darfour



Estimation des coûts (montants en euros)

Description	Unité	Quantité	Coût unitaire	Total	Coût en devises FAE	Coût en monnaie locale FAE	Coût locaux en nature
PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS							
Rémunération							
Chef d'équipe	m/m	28	7,000	196,000	196,000		
Ingénieurs hydrauliciens, assainissement	m/m	24	3,500	84,000		84,000	
Hydrogéologue	m/m	12	3,500	42,000		42,000	
Ingénieur électromécanicien	m/m	6	3,500	21,000		21,000	
SIG et télédétection	m/m	6	6,000	36,000	36,000		
Technicien (CAD)	m/m	6	6,000	36,000	36,000		
Environmentaliste spécialiste en changements climatiques	m/m	24	2,000	48,000		48,000	
Ingénieurs superviseurs	m/m	36	2,500	90,000		90,000	
Développement institutionnel, renforcement des capacités	m/m	3	3,500	10,500		10,500	
Égalité des sexes et équité sociale	m/m	3	3,500	10,500		10,500	
Analyste financier	m/m	8	3,500	28,000		28,000	
Secrétariat/administratif	m/m	72	500	36,000		36,000	
Total partiel Rémunération				638,000	268,000	370,000	0
Dépenses remboursables							
Indemnités (per diem, hébergement/restauration)	m/m	156	1,000	156,000		156,000	
Levé	Article	3	10,000	30,000		30,000	
Transport, carburant	Article		27,000	27,000		27,000	
Communications, documentation	Article		5,234	5,234		5,234	
Total partiel Dépenses remboursables				218,234	0	218,234	0
TOTAL PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS				856,234	268,000	588,234	0
TRAVAUX PRIORITAIRES							
Réhab. des bassins surélevés (dont pompes, réservoir)	Nbre	12	33,929	407,143		407,143	
Réhab. des forages mécanisés (dont pompes)	Nbre	12	17,857	214,286		214,286	
Réhab. des forages à pompes manuelles (pompes manuelles)	Nbre	24	5,714	137,143		137,143	
Réhab des hafirs (avec/sans traitement)	Nbre	6	50,000	300,000		300,000	
Réhab des barrages	Nbre	0	224,296	0		0	
Construction du réseau (canalisations)	Nbre	30000	4.2	126,667		126,667	
Latrines améliorées (domestiques)	Nbre	700	222	154,933		154,933	
Latrines d'établissement ou publiques & lavabos	Nbre	30	5,889	176,667		176,667	
TOTAL TRAVAUX PRIORITAIRES				1,516,838	0	1,516,838	0
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS							
Formation au PWCT							
Agents techniques des SWC	Nbre	60	1,429	85,714		85,714	
Cadres des SWC	Nbre	30	3,214	96,429		96,429	
Renforcement des capacités	Nbre						
Atelier de lancement - National	Nbre	1	7,143	7,143		7,143	1

Description	Unité	Quantité	Coût unitaire	Total	Coût en devises FAE	Coût en monnaie locale FAE	Coût locaux en nature
Ateliers régionaux de partage des connaissances	Nbre	3	2,143	6,429		6,429	3
Voyages d'études des cadres supérieurs	Nbre	1	7,143	7,143		7,143	1
ONG	Nbre	3	60,000	180,000		180,000	
Gestion communautaire				Incl.		Incl.	
Promotion de l'hygiène /sensibilisation				Incl.		Incl.	
Formation des ménages – eau pour usages multiples				Incl.		Incl.	
Formation/soutien des fournisseurs de service du secteur privé				Incl.		Incl.	
Matériel							
Matériel de surveillance hydrogéologique	Article			30,000	30,000		
Matériel de laboratoire de contrôle de la qualité de l'eau	Article			30,000	30,000		
Gestion de données et matériel de SIG	Article			15,000	15,000		
Véhicules	Nbre	3	20,000	60,000	60,000		
TOTAL RENFORCEMENT DES CAPACITÉS				532,143	156,429	375,714	0
GESTION DU PROJET ET COORDINATION							
CEP PWC (4 agents à demi-temps)	Mois	52	714	37,143			37,143
Indemnités de coordination de la CEP	Mois	52	429	22,286		22,286	
SWC (9 agents à demi-temps)	Mois	123	571	70,286			70,286
Indemnités SWC	Mois	123	357	43,929		43,929	
Atelier de validation du rapport initial	Nbre	1	7,143	7,143		7,143	
Ateliers de validation des plans d'investissements- régional	Nbre	3	2,143	6,429		6,429	
Table ronde des donateurs	Nbre	1	2,143	2,143		2,143	
Réunion du comité de direction	Nbre	6	2,143	12,857		12,857	
TOTAL GESTION DU PROJET				202,214	0	94,786	107,429
TOTAL				3,107,429	424,429	2,575,572	107,429
IMPRÉVUS 10 %				310,743	42,443	257,557	10,743
TOTAL GÉNÉRAL				3,418,172	466,871	2,833,129	118,171
Pourcentage du total général					13,7 %	82,9 %	3,5 %
CONTRIBUTIONS					3,300,000		118,171
Pourcentage de Contribution					96,5 %		3,5 %

Organigramme



